

# Chambr'Agri 14

Lettre d'information de la Chambre d'agriculture du Calvados



## Édito



Après une année 2022 particulièrement mouvementée sur les cours des matières premières, 2023 débute dans un contexte de crise énergétique. Au-delà de la renégociation possible des contrats d'électricité avec les fournisseurs, le Gouvernement vient d'établir deux dispositifs d'aide pour les entreprises touchées par la hausse des prix : bouclier tarifaire, amortisseur électrique, applicables aux entreprises, notamment agricoles, selon la puissance de leur compteur.

Autre mesure en faveur des agriculteurs impactés par la sécheresse de l'été dernier, le dégrèvement de la TAFNB pour les prairies, terres arables du département. L'occasion de vous rappeler que le dispositif des calamités agricoles évolue en 2023 (voir article en p2).

Que 2023 ouvre des perspectives positives pour nos agriculteurs en gardant toujours en tête que l'Agriculture représente une force et un atout pour notre Territoire.

Jean-Yves HEURTIN • Président de la Chambre d'agriculture du Calvados

## ACTUALITÉ

### Grippe aviaire et agrivoltaïsme débattus en Session Chambre

Après une présentation des orientations budgétaires de la Chambre d'agriculture pour l'année 2023, grippe aviaire et agrivoltaïsme étaient au cœur des débats à l'occasion de la Session de la Chambre d'agriculture du Calvados du 24 novembre dernier.

Des échanges vifs et animés ont abouti à la rédaction de deux motions. Sur l'agrivoltaïsme, la profession a tout d'abord rappelé l'enjeu majeur de la préservation des terres agricoles au regard du grignotage par l'urbanisme et les infrastructures routières. Autres éléments rappelés, le fait que la souveraineté alimentaire puisse être compromise mais

qu'un potentiel existe sur les toits des bâtiments agricoles et industriels, que des friches industrielles puissent accueillir des panneaux sans nuire au potentiel agricole. En conclusion, la profession s'oppose à l'implantation de champs photovoltaïques sur des terres à vocation agricole et restera vigilante au risque de contournement du cadre défini pour l'agrivoltaïsme.

Autre sujet, l'influenza aviaire avec un point de situation sanitaire sur le département présentée par la DDPP du Calvados, le retour d'expérience du Sud Ouest avec l'intervention de Rafael Prévot, animateur de l'association sanitaire avicole (ASAVI) et les mesures préventives sur la maladie.

Depuis novembre 2022, la protection des élevages de volailles est renforcée et les mesures de prévention sont généralisées. Le classement de tout le territoire français au risque élevé d'Influenza aviaire a rendu obligatoire partout en France la mise à l'abri ou le confinement des volailles et a interdit tous les marchés de vif. Quelques cas détectés en faune sauvage et basse

cour dans les départements limitrophes amènent Jean-Yves Heurtin à préciser que chacun doit prendre conscience des risques et de la démarche à suivre pour éviter toute contamination.

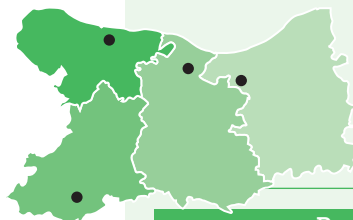
Le Président de la Chambre d'agriculture du Calvados rappelle, une nouvelle fois, la diversité des systèmes agricoles notamment avicoles, qui répondent à des consommations diverses et variées, qu'il faut prendre en compte et non opposer. Dans leur motion, les élus de la Chambre d'agriculture s'engagent à soutenir globalement l'élevage de volaille et particulièrement l'élevage de plein air en demandant l'application des mesures de dérogation visant à autoriser la vente de volailles vivantes sur les marchés d'une part, et l'adaptation de la biosécurité au type d'élevage d'autre part avec l'élargissement de l'autorisation d'un accès extérieur à l'ensemble des élevages sous conditions.

Catherine GAYOT

02 31 70 25 20

catherine.gayot@normandie.chambagri.fr





Bessin

## JURIDIQUE

### Vers une meilleure régulation de l'accès au foncier

La loi dite « Sempastous » du 23 décembre 2021 portant mesures d'urgence pour assurer la régulation de l'accès au foncier au travers des structures sociétaires a créé un dispositif de demande d'autorisation de cession de parts sociales dans les sociétés détenant ou exploitant du foncier agricole. Cette autorisation délivrée par le préfet de département est instruite par la SAFER.

Cette loi devait entrer en application à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2022 mais un retard a été pris dans la publication des textes. Un décret du 2 décembre 2022 est venu apporter des éléments de précisions sur les modalités pratiques de cette demande d'autorisation mais d'autres textes sont toujours en attente (arrêté préfectoral régional sur la fixation du seuil de contrôle et arrêté du ministre de l'Agriculture sur le modèle de formulaire à utiliser). Ce dispositif devrait donc prochainement être opérationnel.

Le décret vient déjà apporter quelques informations importantes sur la future procédure. Il fixe notamment le délai d'instruction général à 4 mois à compter de la réception du dossier complet. Le

préfet de département devra donc rendre sa réponse dans ce délai. La SAFER, elle, devra rendre son avis sous un délai de 2 mois. A la fin du délai de 4 mois, le préfet soit autorise la cession des parts, soit la refuse en motivant ce refus. En l'absence de réponse du préfet dans ce délai, l'autorisation sera tacite.

Le décret fixe aussi les informations que devront fournir les demandeurs : une note de présentation, une liste des sociétés impactées ou liées directement ou indirectement à l'opération, les surfaces par nature de culture et par commune ainsi que la surface totale exploitée directement ou indirectement dans toutes les sociétés contrôlées par le demandeur. La décision préfectorale fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs.

Dès que le seuil de déclenchement aura été publié pour la Normandie, le nouveau dispositif entrera en vigueur 1 mois après cette parution.

Céline DUREUIL-BOULLIER

02 31 70 25 43

celine.dureuil-boullier@normandie.chambagri.fr

## ENTREPRISE

### Réforme de l'assurance récolte : obligation de désigner un assureur reportée

Au 1<sup>er</sup> janvier, les calamités agricoles ont fusionné avec l'actuelle assurance aléas climatiques pour devenir un dispositif d'indemnisation des pertes de rendements partageant la prise en charge entre l'Etat, l'assureur et l'agriculteur. La loi du 2 mars 2022 réforme les outils de gestion des risques en agriculture, dans un contexte de multiplication des aléas en lien avec le changement climatique. L'objectif de la réforme est de mieux couvrir les agriculteurs face aux risques climatiques.

La création et la diffusion de produits d'assurance facultatifs plus efficaces s'articule avec l'intervention de la solidarité nationale pour tous les agriculteurs en cas de risques climatiques dits catastrophiques.

Pour l'année 2023, la mise en place du réseau d'interlocuteurs agréés n'étant pas aboutie au sein de la Commission chargée de l'orientation et du développement des assurances (CODAR), la gestion de l'Indemnisation au titre de la solidarité nationale pour les cultures non assurées sera réalisée par l'Etat de manière transitoire.

**Contrairement aux annonces précédentes, les agriculteurs n'ont pas obligation de désigner un assureur interlocuteur unique avant le 1<sup>er</sup> avril 2023.**

Renseignez-vous auprès des différentes compagnies d'assurance.

Plus d'infos du côté des assureurs (non exhaustif) :

Pacifica : [bit.ly/3GbwFhh](https://bit.ly/3GbwFhh)

Groupama : [bit.ly/3Wvis4s](https://bit.ly/3Wvis4s)

### Succès du programme de plantation et de valorisation des haies

Le programme de valorisation du bocage porté par Ter'Bessin et animé par la Chambre d'agriculture a démarré fort. Pour cette première année, plus de 8 km de haies vont être plantés sur ce territoire qui réunit les trois communautés de communes du Bessin. Ce dispositif de plantations « clés en main » bénéficie du soutien financier du Département et des laiteries Isigny Ste Mère et Danone.

En parallèle, une opération de commande groupée de plants ouverte à tous a, elle aussi, rencontré un beau succès : 115 personnes ont bénéficié de tarifs attractifs et de plants locaux. Un total de 10 600 plants bocagers ont été distribués en cette fin d'automne.

Enfin, ce programme a également l'ambition d'aider les agriculteurs à mieux valoriser leurs haies. La réalisation de plans de gestion durable des haies permet d'estimer les quantités de bois disponibles et de mesurer le carbone stocké. Des réflexions sont engagées sur le territoire pour trouver de nouveaux débouchés à la plaquette bocagère.

Sophie LANGE

06 64 39 57 92

sophie.lange@normandie.chambagri.fr

## PORTE O

### Saisissez les opportunités off

Deux portes ouvertes se préparent pour faire de haies de nos territoires. Evidemment, alors que plus que jamais une piste sérieuse de revenu combustible. Mais le bois produit peut aussi litière.

Sans compter le carbone stocké par ces ligne terme. Une bonne gestion permet de garder r nécessite toutefois certains prérequis pour agir et réglementaires.

Pour approfondir tous les aspects de la ge programmer un état des lieux personnalisé su deux journées de portes ouvertes sont co-orga

- de Vire, le 9 février de 14h à 16h30 chez Bert le Grand,

- de Bayeux, le 14 mars, chez Samuel Biderre (E Venez nombreux découvrir le matériel dis des témoignages d'agriculteurs et déco plus de renseignements et pour vous insc Vire au 02 31 68 11 16 ou Bayeux au 02 31 51 66

## Bocage

## Haies bocagères, rendez-vous le 9 février

Sur la Région Bocage, plusieurs actions autour de la haie existent ou sont en projet à l'initiative des collectivités (intercommunalités, communes, Conseil départemental), d'associations telles que « Le Bocage Perché » pour encourager la plantation de nouvelles haies. Sur le terrain, la Fédération des Cuma Normandie Ouest et la Chambre d'agriculture accompagnent les agriculteurs d'un point de vue machinisme (entretien, mise en copeaux...) et techniques (plans de gestion des haies, valorisations du bois et compréhension de la réglementation...).

La journée multipartenaires du 9 février à Truttermer le Grand (lire encadré ci-dessous), avec participation de l'ensemble des acteurs concernés, sera l'occasion de communiquer sur les différents dispositifs en place localement et sur les moyens à disposition pour les agriculteurs qui souhaitent approfondir leurs réflexions.

David DELBECQUE  
06 08 75 02 92

david.delbecque@normandie.chambagri.fr



## OUVERTE

### Portes par la gestion des haies !

Découvrir les atouts d'une gestion dynamique des haies, face au prix de l'énergie flambe, les haies constituent un complément, grâce à leur valorisation en bois, et peuvent être décheté pour être utilisé sous forme de copeaux.

Les haies de végétation, également monnayable à l'heure, constituent une haie productive et en bonne santé. La taille des haies dans de bonnes conditions environnementales est essentielle.

La gestion des haies, leurs valorisations possibles, les solutions pour votre exploitation et répondre à vos questions, seront présentées par les antennes Chambre d'agriculture : à Truttermer le Grand CAILLY (Earl du petit Truttermer) à Truttermer

à Truttermer le Grand (Earl de la Bruyère), lieu dit La Bruyère à Lingèvres. Disponible des CUMA départementales, écouter les présentations, découvrir différents stands d'information. Pour réserver, contacter votre antenne de proximité : 06 08 75 02 92.

## Pays d'Auge

## Bien-être de l'éleveur, indépendance, autonomie...

Le 21 février, Magaly et Arnaud Stephan nous accueillent sur leur ferme de la Longchanterie, près de Livarot, où ils sont installés depuis 2020.



Le bien-être de l'éleveur est également une de leurs préoccupations. Il est permis par un parcellaire de prairies groupé d'une cinquantaine d'hectares autour de la ferme mais également par le nouveau bâtiment des bovins. Couloir d'alimentation, cases des vaches, cases des veaux, deuxième couloir couvert et barrières amovibles facilitent le maniement des animaux et donc le travail au quotidien.

**Indépendance et autonomie** sont les maîtres mots de l'exploitation, avec vente directe de toutes les productions de la ferme : vaches limousines (65 vêlages par an), poulets (200 poulets par mois) et jus de pomme bio (3 000 litres par an). Toute la viande bovine est transformée dans le laboratoire de la ferme grâce à 2 bouchers présents 2 jours par semaine.

La production d'énergie est également en réflexion avec un projet de chaudière à plaquettes issues de l'entretien des haies. Pour découvrir cette ferme innovante et rencontrer nos spécialistes en viande bovine, bâtiments, circuits courts..., rendez vous le **21 février à 14 heures sur la ferme de la Longchanterie à Sainte Marguerite de Viette**. Plus d'informations au 02 31 31 31 85.

Mathilde ALLYNDREE  
06 61 39 24 94

mathilde.allyndree@normandie.chambagri.fr

## Plaine

## La nouvelle antenne Chambre de Ifs inaugurée

Le 30 novembre, trois mois après l'installation dans leurs nouveaux locaux à Ifs, l'ensemble des collaborateurs et élus de la Plaine avaient donné rendez-vous aux agriculteurs et collectivités pour une journée portes ouvertes. Organisée en partenariat avec le groupement d'employeur GE14 et le service de remplacement du Calvados, près de 75 visiteurs sont venus nous rencontrer.

Cette journée a permis aux agriculteurs d'échanger avec une équipe de conseillers spécialisés sur la conduite des cultures, le conseil juridique, découvrir notre offre de formation ou partager sur leur projet de bâtiment, de diversification ou bien encore l'installation et la transmission.



Photo : L. Meyer

Trois temps forts sur cette journée :

- La nouvelle PAC 2023 avec de nombreuses questions sur les éco-régimes, les nouveaux points de conditionnalités. Avec des points encore à préciser, une réunion d'information spécifique aura lieu le 1<sup>er</sup> février prochain à Maltot,
- Avec des besoins en main d'œuvre qui évoluent, des difficultés à recruter, les équipes de GE14 et SR ont présenté leurs activités, solutions et services aux agriculteurs en recherche de salariés,
- Cette journée s'est terminée par l'inauguration des nouvelles installations en présence de représentants des services de l'Etat, du Conseil départemental, de la ville de Ifs et de Communautés de communes de la Plaine.

Samuel HARDY  
06 74 95 93 45

samuel.hardy@normandie.chambagri.fr





## FORMATION

### Accélérateur de compétences

Participez aux formations organisées par la Chambre d'agriculture



#### Piloter mon troupeau au pâturage

Les règles de décision au quotidien : entrée, sortie des animaux sur les parcelles, fauche, ration à l'auge...

1j : 28 février à VIRE

Céline PORET  
07 85 44 43 99

#### Premiers secours : savoir intervenir

Je sais comment intervenir en cas d'accident humain et j'obtiens mon PSC1.

1j : 3 mars à VIRE

Céline PORET  
07 85 44 43 99

#### Utiliser l'homéopathie sur mon élevage – initiation

Je veux apprendre à observer mes animaux pour choisir le remède homéopathique adapté.

2j : 2 et 21 mars à HEROUVILLE

Laurence FOS  
06 73 52 16 96

#### Utiliser les plantes et les huiles essentielles pour mes chevaux - perfectionnement

J'améliore ma pratique et je fabrique mes produits.

1j : 9 mars à HEROUVILLE

Laurence FOS  
06 73 52 16 96

Informez-vous, inscrivez-vous sur :  
normandie.chambres-agriculture.fr  
rubrique formation

#### Certification environnementale : valider le niveau 1 et préparer les niveaux 2 et HVE

Je valide ma certification environnementale de niveau 1 pour réduire les contrôles.

Je me prépare pour le niveau 2 et HVE

2j : 24 février et 3 mars à BAYEUX

Emeline LEGROS  
06 73 25 01 23

#### Etre plus autonome en matière de lutte herbicide et fongicide

Je sais reconnaître les adventices et les maladies les plus nuisibles et j'identifie les moyens de lutte adaptés.

2j : 1<sup>er</sup> mars et 19 avril à BAYEUX

Emeline LEGROS  
06 73 25 01 23

#### Démarrer et conduire mon troupeau allaitant

Je veux assurer la rentabilité de mon atelier allaitant.

2j : 16 et 23 février à IFS

Catherine GODET  
06 75 13 95 92

#### Améliorer la reproduction de mon troupeau allaitant

Une meilleure fécondité pour une meilleure rentabilité économique.

1j : 2 mars à LISIEUX

Peggy MALBRANCHE  
06 73 53 83 95

## AGENDA

### SIA 2023 : L'agriculture, le vivant au quotidien !

Du 25 février au 5 mars,  
Paris, Porte de Versailles

Dans un monde en transitions énergétiques, écologiques, sociétales, le Salon International de l'Agriculture démontre comment l'agriculture est un secteur au cœur du vivant, à la fois initiateur et acteur.

### Bien-être de l'éleveur, indépendance, autonomie...

Le 21 février à 14h, ferme de la Longchanterie à Sainte Marguerite de Viète

Magaly et Arnaud Stephan nous accueillent sur leur ferme de la Longchanterie, près de Livarot. Vente directe, transformation à la ferme, production d'énergie... découvrez cette ferme innovante et rencontrez nos spécialistes en viande bovine, bâtiments, circuits courts... (lire en p3)

Contact : Mathilde ALLYNDREE - 06 61 39 24 94

### Réunions PAC 2023

Le 1<sup>er</sup> février à 9h30,  
Salle des fêtes de Maltot

Le 3 février à 14h,  
Campus agricole de Vire

Ces rencontres autour de la nouvelle PAC permettront d'aborder les points suivants : PAC 2023, MAEC, CSP, réforme assurantielle. pour parler condition d'élevage, environnement et paysage.

Contactez l'antenne Chambre du secteur.

**PROagri**  
POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

### CONSEIL STRATÉGIQUE PHYTOS

Réalisez votre CSP,  
selon la modalité  
qui vous convient,  
dès maintenant

### C'EST LE MOMENT !

Un enjeu réglementaire  
à transformer en opportunité

Des modalités personnalisées  
qui répondent aux profils des  
exploitations et exploitants :

- 100% herbe / Élevage / Poly-cultures élevage
- en accompagnement individuel ou en format collectif (avec activation possible du crédit d'impôt « formation »).

Contactez sans plus attendre  
votre antenne

Iffs : 02 31 53 55 00

Bayeux : 02 31 51 66 33

Vire : 02 31 68 11 16

Lisieux : 02 31 31 31 85